



CHARTRE du Cluster Habitat Durable du Morbihan

Parce que

“Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité”.

(Rapport Brundtland pour les Nations Unies, 1987)

Et parce que les 5 finalités du développement et de l'habitat durables sont :

- La lutte contre le changement climatique, pour la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale entre les territoires et entre les générations
- Le développement suivant des modes de production et de consommation responsables

(Définition du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable & de la Mer (MEEDDM))

Je m'engage,

Moi et mes collaborateurs au sein de ma structure ou de mon entreprise,

- 1 - à me comporter dans mon travail, mon métier, mon activité conformément aux principes du développement durable et à ses 5 finalités ;
- 2 - à consacrer tous mes moyens à satisfaire aux engagements de la présente Charte du Cluster Habitat Durable du Morbihan et aux conditions d'éligibilité spécifiques à mon collège ;
- 3 - à mettre au profit du Cluster et de ses membres mes connaissances, expériences, retours d'expériences, positives ou négatives, liés au développement et à l'habitat durable en participant notamment à un nombre minimum d'actions et événements du Cluster ;
- 4 - à me former et à former régulièrement mes collaborateurs à la philosophie, aux principes et aux techniques de développement, de l'habitat et de la construction durables ;
- 5 - à équiper, dès que j'en aurai l'occasion, ma structure de locaux et équipements répondant aux critères de développement et de la construction durables ainsi qu'aux normes environnementales en vigueur ou futures ;
- 6 - à proposer à mes usagers, clients, mes interlocuteurs, systématiquement et a priori, une approche durable de mes services, de mon savoir-faire, de mes prestations et de mes solutions produits ;

tout en préservant mon savoir faire et la situation économique de ma structure.

Fait à Vannes, le vendredi 4 décembre 2009

Crédit Agricole du Morbihan
Hubert Barbieret - directeur général

Conseil général du Morbihan
Yves Le Goff - Vice président

Crédit Mutuel de Bretagne
Yannick Cahou - directeur

Association des Maires
et Présidents d'EPIC du Morbihan
Jean Launey - Vice président & Maire de Regainv

Association départementale
des offices HLM du Morbihan
Michel Schwarz - trésorier

Chambre des Métiers
et de l'Artisanat du Morbihan
Marie-Christine Le-Ray - présidente

Chambre de Commerce
et d'Industrie du Morbihan
Denis Vaillant - président de la délégation de Plœmeur

Réseau Conférence
Jean-Yves Le Doe - président

Fédération Morbihannaise
du Bâtiment et des TP
Thierry Maho - président

Confédération de l'Artisanat et des
Petites Entreprises du Bâtiment
Michel Oriand - vice président

Association nationale
pour la formation des adultes
Jean-Paul Verrier - directeur (Auray)

Vannes Golfe Habitat
Alain Trépo - directeur

Crédit Agricole du Habitat
Yves Bleauvert - président

Conseil National de l'Ordre
des Architectes
Oyrl Beluennic - président

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement du Morbihan
Yves Bonius - vice président

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie Bretagne
Pierrot Mauduit